



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Septembre 2020

Délégué du préfet, un lien de proximité

**MÉTIER INSCRIT
AU RÉPERTOIRE
INTERMINISTÉRIEL
DES MÉTIERS DE
L'ÉTAT (RIME)**



300 délégués du préfet représentent l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) les plus en difficultés. Placés sous l'autorité du préfet, ces agents aux origines professionnelles très diverses mobilisent et animent le réseau des acteurs locaux de la politique de la ville (collectivités locales, associations, services de l'État, bailleurs, habitants, ...) pour rendre effective la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Les missions du délégué du préfet

Le dispositif des délégués du préfet a été créé en 2008 afin de mobiliser et rendre concrète l'action de l'État dans les quartiers les plus fragiles de la politique de la ville. Au plus près des habitants et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville, les délégués du préfet coordonnent l'action de l'ensemble des services de l'État et s'assurent de répondre aux enjeux propres à chaque territoire. Ils incarnent ainsi, au sein de chaque quartier, l'interministérialité qui constitue l'ADN de la politique publique en faveur des habitants des quartiers.

Les délégués du préfet sont les représentants de l'État dans les quartiers de la politique de la ville et sont les interlocuteurs directs des acteurs locaux, des professionnels, des associations ou des habitants.



La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers défavorisés (loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Elle concerne 1 514 quartiers et 700 communes, soit 5,4 millions d'habitants (8,2 % de la population). Après une phase de large concertation, la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers relance l'ambition de la politique de la ville pour répondre aux aspirations des habitants #RéussirEnsemble

La réussite républicaine est au cœur de l'ambition portée par la Mobilisation nationale pour les quartiers lancée le 18 juillet 2019. Il s'agit de remettre l'humain au centre, à travers la priorité éducative et culturelle, et l'ambition de créer les conditions d'une plus large insertion dans l'emploi. Le ministre Julien Denormandie a réuni le 13 juin 2019 la Grande équipe de la réussite républicaine afin d'encourager de nouveaux modes de coopération entre tous les acteurs, État, collectivités, associations, élu, habitants. Le rôle du délégué du préfet est primordial pour favoriser la mise en place de ces dynamiques territoriales autour de priorités concrètes et pour des résultats tangibles pour les habitants des quartiers.

Des compétences transversales

Les délégués du préfet sont d'abord des généralistes qui interviennent sur l'ensemble des thématiques du contrat de ville. Dans certains départements, ils peuvent cependant se voir confier le suivi d'une thématique particulière, en plus de leur mission territoriale, en fonc-

tion de leur expérience antérieure. Les délégués du préfet développent ainsi de nouvelles compétences (animation, mise en réseau, négociation, co-construction des politiques publiques, représentation, conduite de projet) qui font évoluer l'action publique.

Un ancrage territorial

Les délégués du préfet ont en commun leur engagement sur le terrain au plus près des besoins des associations et des habitants. Grâce à leur ancrage territorial, ils peuvent faire remonter au préfet des informations et des analyses sur leur territoire, et émettre des propositions. Ils peuvent également repérer des expériences intéressantes et modélisables.

Cette volonté de donner une dimension concrète à leur action a motivé beaucoup de femmes et d'hommes à quitter, pour un temps, leurs fonctions antérieures et à rejoindre les rangs des délégués du préfet.

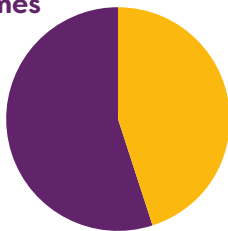
Qui est le délégué du préfet ?

PORTRAIT-TYPE
Une femme, d'environ 45 ans, fonctionnaire d'État



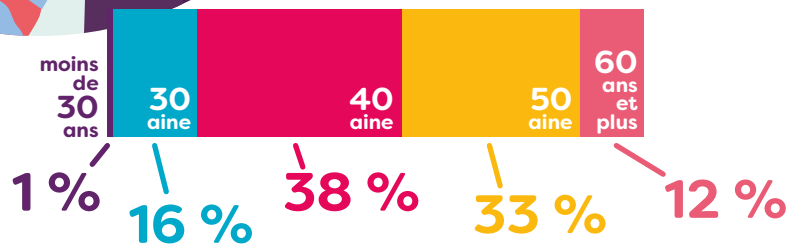
55 %
femmes

Quel sexe ?



45 %
hommes

Quel âge ?



Quelle fonction publique d'origine ?



Quelle administration d'origine au sein de l'État ?

- 43,4 % **Ministère de l'Intérieur**
- 14,2 % **Ministère de la Justice**
- 14,2 % **Ministère de l'Éducation nationale**
- 12,4 % **Ministère des Solidarités et de la Santé**
- 6,2 % **Ministère de la Transition écologique et solidaire**
- 5,1 % **Ministère du Travail**
- 1,5 % **Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et**
- 1,1 % **Ministère de l'Action et des Comptes publics**
- 0,7 % **Ministère de l'Économie et des finances**
- 0,7 % **Ministère des Armées**
- 0,4 % **Ministère de la Cohésion des territoires**

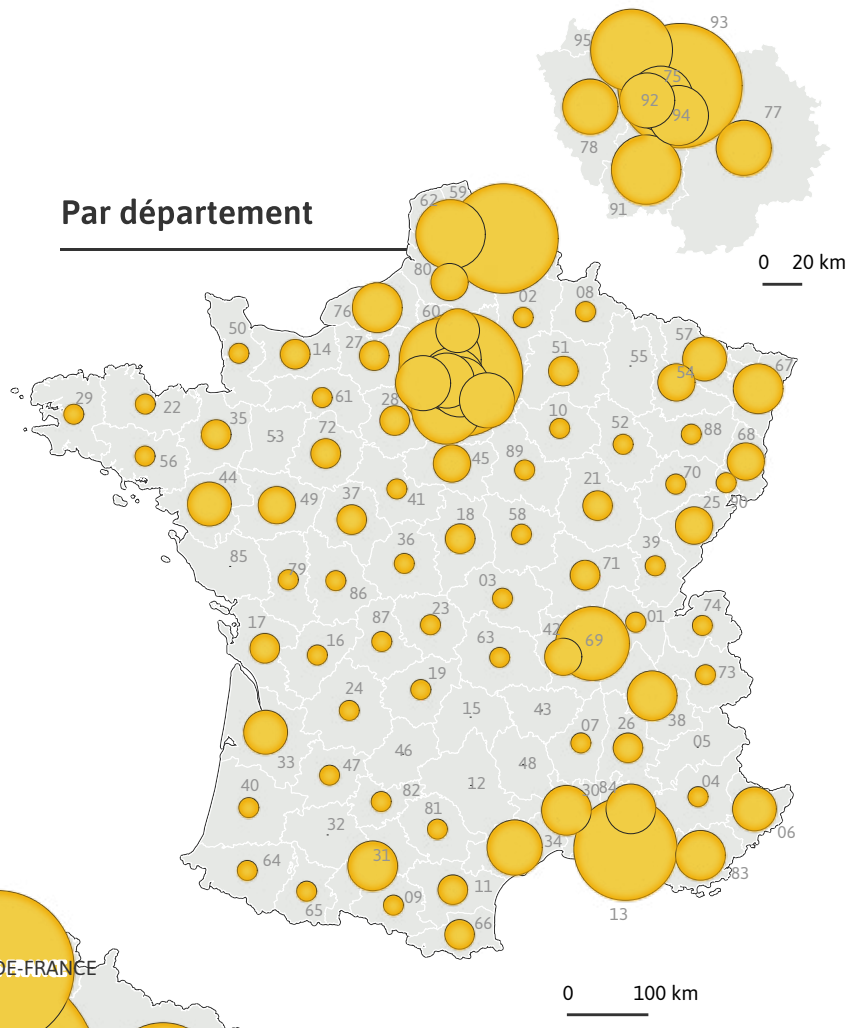
Les délégués du préfet sont des professionnels aux profils divers. Il s'agit essentiellement d'agents issus des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière). Une minorité est issue d'autres organismes ou du secteur privé.

La répartition territoriale

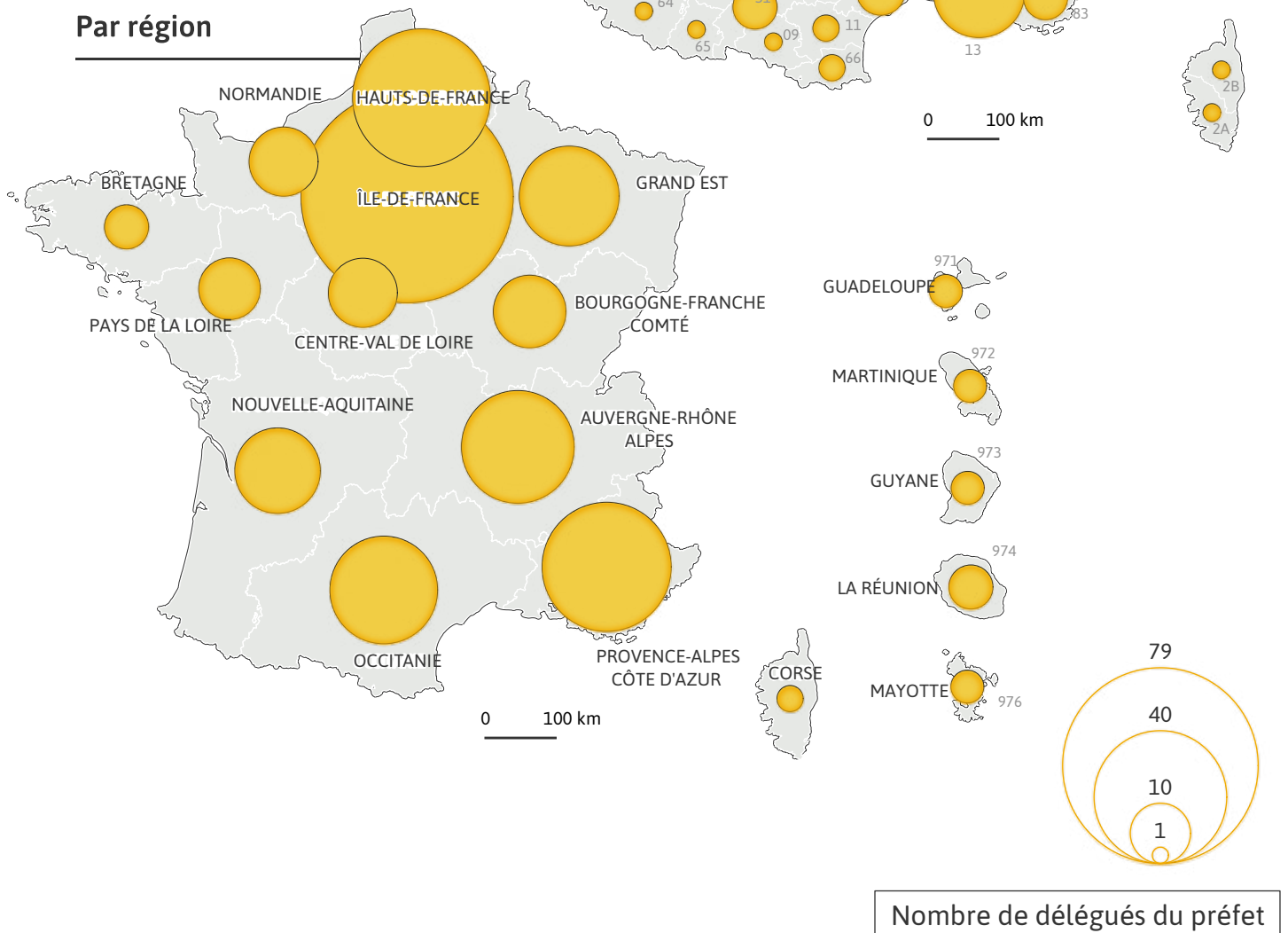
au 31 décembre 2019

Focus sur l'Île-de-France

Par département



Par région



La mise à disposition

La mise à disposition a été retenue comme mode de recrutement privilégié. La contribution de nombreux ministères garantit l'efficacité et la réussite de l'action locale conduite par les délégués du préfet.

Les délégués du préfet sont recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Ils peuvent voir, à titre exceptionnel, leur mission prolongée de six années supplémentaires, à condition que le périmètre de leur quartier d'intervention change.

La gestion administrative des délégués du préfet est portée par le ministère de l'Intérieur. Cette démarche interministérielle nécessite la communication constante entre les référents RH du ministère de l'Intérieur, de l'administration d'origine et du CGET sur les modalités de gestion administrative comme sur le suivi et d'accompagnement du parcours professionnel des délégués du préfet.

DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES (DGCL)

-
Pilote du dispositif

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT)

-
Formation & animation du réseau

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

-
Gestion administrative

PRÉFECTURE SOUS-PRÉFET VILLE / PRÉFET DÉLÉGUÉ À L'ÉGALITÉ DES CHANCES

-
**Lieu d'exercice
Autorité hiérarchique du DP**

PLUS D'INFORMATIONS

[Téléchargez la fiche technique](#)

CONTACTS UTILES

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale des collectivités locales :
**Sous-direction de la cohésion et
de l'aménagement du territoire**
dgcl-delegues-du-prefet@dgcl.gouv.fr

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES :

Grande Equipe ANCT
grande.equipe@anct.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Direction des ressources humaines -
sous-direction des personnels -
bureau des personnels administratifs**
Immeuble Le Lumière
Place Beauvau, 75800 PARIS CEDEX 08
Madame Soad BABA-AISSA
Cheffe de section délégués du préfet
et pilotage
Soad.baba-aissa@interieur.gouv.fr

